Séance du 16/09/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Cultivons les talents*
Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Délibération n° : 349
Dossier : 190887

Direction en charge : Direction Générale
Objet : Ingénierie du Livre - Convention cadre de partenariat 2019-2020-2021-2022 entre l'entreprise Verney-Carron et la Ville de Saint-Etienne - Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 06/09/2019
Compte rendu affiché le : 17/09/2019
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (présente jusqu'à la question n°45 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), Mme Raphaëlle JEANSON (présente jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Lionel SAUGUES (présent jusqu'à la question n°78 du projet de l'ordre du jour), M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI

Absents-Excusés :

M. Alain SCHNEIDER (pouvoir à Mme Fabienne PERRIN) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir à Mme Lacour jusqu'à la question n°81 du projet de l'ordre du jour, puis présence de Mme Montagnier à compter de la question n°82 du projet de l'ordre du jour) M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :

Mme Stéphanie MOREAU

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 16/09/2019

Politique : *Cultivons les talents*
Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Délibération n° : 349
Dossier : 190887

Direction en charge : Direction Générale
Objet : Ingénierie du Livre - Convention cadre de partenariat 2019-2020-2021-2022 entre l'entreprise Verney-Carron et la Ville de Saint-Etienne - Approbation

□ Rappel et Références :
Afin de valoriser les atouts culturels et artistiques du territoire stéphanois, la Ville de Saint-Etienne entend développer des partenariats.

La Fête du Livre est peu à peu devenue un levier de développement et de construction de partenariats qui ont vocation à se pérenniser et font naître des projets au-delà des 4 journées de l'événement, avec un cercle vertueux, celui de promouvoir les talents d'un territoire 365 jours/an. Le service Ingénierie du Livre a été créé pour dépasser ce seul cadre événementiel et proposer cette expertise de manière permanente, en poursuivant l'objectif de renforcement des liens entre les acteurs publics et privés.

□ Motivation et Opportunité :
Incarné par un soutien dans le cadre de la Fête du Livre, plébiscitant le festival "les Mots en scène" pour son inventivité, l'entreprise Verney-Carron a souhaité construire un projet ambitieux de partenariat avec la Ville de Saint-Etienne, par l'intermédiaire du service Ingénierie du Livre, en écho à la célébration de son bicentenaire. La convention qui fixe le cadre de ce partenariat doit être soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

□ Contenu :
La Ville de Saint-Etienne et l'entreprise Verney-Carron s'accordent sur un partenariat dont la convention cadre porte sur les années 2019-2020-2021-2022 et prévoit que l'entreprise Verney-Carron s'engage :
- Au versement d'une participation financière à hauteur de 28 000 € répartis selon l'échéancier suivant : 2019 : 7 000 €, 2020 : 7 000 €, 2021 : 7 000 €, 2022 : 7000 €
- A l'insertion des logos de la Ville de Saint-Etienne et de la Fête du Livre sur les différents supports en lien avec la célébration du bicentenaire de l'entreprise.

En contrepartie, les engagements de la Ville de Saint-Etienne portent sur :
- L'insertion, en tant que partenaire, du logo de l'entreprise Verney-Carron sur les supports de communication de la Fête du Livre, sous réserve d'évolution des supports au fur et à mesure des éditions.
- L'installation d'un cartel dans l'espace " les Mots en scène " (Magic Mirrors, Place Jean Jaurès) pendant la Fête du Livre.
- L'accompagnement du projet de l'entreprise Verney-Carron par des actions de mise en relation avec des partenaires institutionnels ou littéraires au niveau national (éditeurs, auteurs, libraires), l'apport d'une expertise et d'une assistance dans le travail testimonial réalisé auprès des salariés de l'entreprise et la valorisation du projet dans le cadre de la Fête du Livre, par l'intermédiaire de conférences ou de rencontres spécifiques.

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : 28 000 € dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						28 000 € (recette)
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :
Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :
- approuver la convention cadre de partenariat avec l'entreprise Verney-Carron,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire** BP 2019 et suivants (sous réserve de vote des budgets) Recettes : chapitre 77 - article 7788 - 28 000 €
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjoint délégué** **Marc CHASSAUBENE**